

ORGANISATION

En lien avec l'ENSA, les directions régionales chargées de la jeunesse et des sports et le pôle montagne (DDCS38) organisent les examens. Test technique et cycle préparatoire se déroulent dans les Alpes, les Vosges, les Pyrénées et le Jura, les épreuves de l'Eurotest dans les Alpes et les Pyrénées. Les stages en situation pédagogique doivent être réalisés dans des centres de formation agréés. Les Unités de Formation du 1^{er} et du 2^{ème} cycle sont organisées exclusivement par l'ENSA, sauf l'UF pratiques compétitives qui est déléguée à la FFS.

CONTENU

Les enseignements conduisant au DE de ski - moniteur national de ski alpin, comportent une partie commune à l'ensemble des filières des métiers sportifs de la montagne (FGCMEEESM) et une importante partie spécifique.

Celle-ci est axée sur la préparation au métier de moniteur deski et comprend des enseignements qui portent pour l'essentiel sur l'acquisition de capacités techniques, le développement de compétences pédagogiques, l'approche des activités sur neige sous toutes ses formes, l'encadrement du ski hors-piste hors zone glacière et la gestion du risque en milieu montagnard enneigé.

DUREE

La durée moyenne du cursus de formation est de sept ans à compter du cycle préparatoire.

La formation est dispensée selon la formule de l'alternance : cycles d'unités de formation et stages pédagogiques en centre de formations agréés.

CALENDRIER DE LA FORMATION

Information sur :

www.ensa.sports.gouv.fr

Rubrique «DE Moniteur ski-alpin»

FORMATION CONTINUE

Les guides de haute-montagne sont soumis à une obligation de recyclage tous les 6 ans.

TARIF

Le coût pédagogique de la formation s'élevé, pour l'année 2023 à :

Cycle préparatoire : 840 €

FGCMEEESM : 339.50 €

1^{er} cycle :

- UF Fondamentaux : 2 457 €

2^{ème} cycle :

- UF Pratiques compétitives : 500 €

- UF Maîtrise : 1 228,50 €

- UF Approfondissement de la sécurité : 1 228,50 €

A ces frais pédagogiques, peuvent s'ajouter des frais d'hébergement en fonction du lieu du stage.

Recyclage : 240 €

FINANCEMENT

Plusieurs dispositifs de financement peuvent être mobilisés en fonction de la situation des stagiaires. pour plus d'informations, se rendre sur le site internet de l'ENSA : www.ensa.sports.gouv.fr Rubrique «Financement de la formation».

S'agissant d'une formation en alternance, les stages en centre de formation agréé sont rémunérés, ce qui permet d'amortir une part du coût pédagogique.

CONTACT

Site internet :

www.ensa.sports.gouv.fr

Mail : ski-alpin@ensm.sports.gouv.fr



DE de ski - Moniteur national de ski alpin



Comme l'ensemble des métiers sportifs de la montagne, le métier de moniteur de ski exige outre une parfaite maîtrise de l'activité, une solide motivation pédagogique et ...la passion de la montagne.

Le diplôme d'Etat de ski-moniteur national de ski alpin, permet d'encadrer contre rémunération le ski alpin et ses activités dérivées (notamment le snowboard) dans l'ensemble des classes de la progression du ski alpin.

Le titulaire de ce diplôme qui porte le titre de moniteur national, peut exercer sur le domaine sécurisé des pistes et hors des pistes, à l'exception des zones glacières non balisées et des terrains dont la fréquentation fait appel aux techniques de l'alpinisme.

Le moniteur de ski alpin est un enseignant professionnel; son diplôme d'état lui permet d'exercer soit en qualité de travailleur indépendant au sein d'une école de ski par exemple, soit en qualité de salarié (UCPA, villages de vacances ...) ou de toute autre structure.

Un recyclage est obligatoire tous les 6 ans.

Ce métier de contact et d'espace est une activité saisonnière (3 à 5 mois par an) qui reste soumise aux aléas de l'enneigement et aux inflexions du marché des loisirs.

Le diplôme d'Etat de ski - moniteur de ski alpin est classé au niveau 5 de qualification (Bac +2).

TEST TECHNIQUE D'ACCES

CYCLE PREPARATOIRE (2 SEMAINES)

Ouverture d'un livret de formation et du premier temps de formation (3ans) délivré par le Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

EPREUVE TECHNIQUE ou point FIS

Ouverture du deuxième temps de formation (3 ans + 1 an) délivré par le Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

1er CYCLE (4 SEMAINES)

→ UF "Fondamentaux de l'enseignement du ski alpin en milieu montagnard enneigé" (4 semaines)

Ouverture du troisième temps de formation (4 ans + 2 ans) délivré par le Directeur général de l'ENSM, site ENSA

2ème CYCLE (5 SEMAINES)

- UF "pratiques compétitives" (1 semaine)
- UF "Maîtrise technique et pédagogique de l'enseignement du ski alpin, maîtrise technique en sécurité des activités dérivées dont le snowboard" (2 semaines)
- UF "Approfondissement de la sécurité sur pistes, hors des pistes et milieu montagnard enneigé, incluant l'épreuve de sécurité" (2 semaines)

Stage de sensibilisation (25 jours dans un centre agréé)
Encadrement hors des pistes exclus - classes débutants 1 et 2 «adultes et enfants»

Stage d'application (25 jours dans un centre agréé)
Encadrement hors des pistes exclus - classes «adultes et enfants»

Formation générale commune aux métiers d'enseignement, d'encadrement et d'entraînement des sports de montagne (FGCMEESM)

TEST TECHNIQUE

Placé sous la responsabilité de la DRJSCS

Objectifs : épreuve de performance qui atteste de l'aptitude technique du candidat à suivre la formation et qui consiste en un slalom en ski alpin (niveau chamois d'or).

Conditions d'inscription

- Etre âgé de dix sept ans révolus au 31 décembre de l'année civile du test
- Le nombre d'inscriptions est limité à deux épreuves par saison.

CYCLE PREPARATOIRE

Placé sous la responsabilité de l'ENSA

Conditions d'inscription

- Etre âgé de dix huit ans le premier jour de la formation
- Etre titulaire du PSC1 ou de l'AFPS

- Produire l'attestation de recensement ou du cerficat individuel de participation à la journée défense citoyenneté (JDC)

Objectifs : Aborder la théorie et la technique des classes débutants à la classe 2, positionnement activités dérivés, dont le snowboard, capacité technique personnelle «virage expert-moniteur», principes élémentaires de sécurité et parfaire les compétences linguistiques.

EPREUVE TECHNIQUE - Règlement délégué U.E. ou point FIS

Placé sous la responsabilité de la DRJSCS

Objectifs : épreuve de performance qui valide l'aptitude technique et consiste en un slalom géant en ski alpin.

1^{er} CYCLE

Placé sous la responsabilité de l'ENSA

UF FONDAMENTAUX DE L'ENSEIGNEMENT DU SKI ALPIN EN MILIEU MONTAGNARD ENNEIGE

Objectif : étudier les éléments théoriques, pratiques et pédagogiques du ski alpin essentiellement dans la classe 2 et 3; développer les éléments techniques de la classe 4 dont la capacité à réaliser le virage expert-moniteur.

Conditions d'inscription

- Avoir validé au minimum 25 jours de stage de sensibilisation.
- Avoir validé l'épreuve technique depuis moins de cinq ans
- Posséder un deuxième temps de formation en cours de validité lors de la première inscription

2^{ème} CYCLE

Placé sous la responsabilité de l'ENSA

UF PRATIQUES COMPETITIVES

Objectif : connaissance du cadre général de la FFS et des fondements théoriques de la pratique compétitive du ski alpin (tracés, règlement des concours) .

Conditions d'inscription

- Avoir validé le premier cycle de formation du cursus

UF «MAITRISE TECHNIQUE ET PÉDAGOGIQUE DE L'ENSEIGNEMENT DU SKI ALPIN, MAITRISE TECHNIQUE EN SÉCURITÉ DES ACTIVITÉS DÉRIVÉES DONT LE SNOWBOARD»

Objectif : développement des maîtrises technique et pédagogique de l'ensemble des classes, acquérir l'aptitude à évoluer en sécurité dans les disciplines dérivées, dont le snowboard, développer des capacités pour l'enseignement aux enfants ainsi qu'aux personnes en situation d'handicap.

Conditions d'inscription

- Avoir validé au minimum 25 jours de stage d'application
- Avoir satisfait à la FGCMEESM ou équivalent.

UF «APPROFONDISSEMENT DE LA SÉCURITÉ SUR PISTES, HORS DES PISTES ET MILIEU MONTAGNARD ENNEIGÉ, INCLUANT L'ÉPREUVE DE SÉCURITÉ » (RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ U.E.)

Objectif : adaptation de l'enseignement technique et pédagogique à la pratique du hors-piste dans toutes les classes de la progression et capacité à gérer en autonomie un groupe en hors-piste.

Conditions d'inscription

- Avoir validé l'UF Maîtrise